

Je suis en arrêt de travail, je peux être contrôlé par ma MSA



Contact par téléphone, visite inopinée à mon domicile, détection de document falsifié ou de travail illégal pendant l'arrêt de travail... En cas d'abus, les sanctions vont de la suppression des indemnités journalières aux amendes pénales.

RÉDUIRE LES RISQUES D'ABUS, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS